

*Conférence donnée à Rauzet le 15 Septembre 2012 par
Jacques Combeau, membre de l'ASEG Rauzet*



Photo Fabian Gayout

ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE de la CELLE GRANDMONTAINE DE RAUZET COMMUNE de COMBIERS en ANGOUMOIS A PARTIR du XVI^e siècle

Le village de Rauzet, situé à proximité d'un ancien monastère appartenant à l'ordre de Grandmont, est à l'origine d'une communauté humaine toujours dynamique de nos jours.

Le plus ancien acte connu date de Pentecôte 1321. Il s'agit d'une transaction sous sceau privé, entre Aymeric de Legurat, correcteur¹ de la maison de Rauzet et Ytier de Villebois, écuyer, seigneur de La Rochebeaucourt, par laquelle ce dernier cède à Aymeric de Legurat une partie de ses bois dans la forêt de Combiers délimitée par la borne (mille) du bois du Chalard jusqu'à celle posée près du chemin qui va de Rauzet à Charras et jusqu'à celle posée près du bois de La Pouyade, ainsi que les bois qui s'étendent de Rauzet vers Rougnac.



Les Villebois, seigneurs de La Roche ont été les premiers possesseurs connus des terres sur lesquelles est édifée la celle² de Rauzet, de la maison de Grandmont, au cœur de la forêt de la Mothe. Ces terres passèrent aux Galard de Béarn, à l'occasion du mariage de Marie de La Rochebeaucourt avec René de Galard, en 1578. Recouvertes de forêts aux essences particulières (chênes et châtaigniers), traversée par des rivières vives, la Lizonne et la Manore, et une cohorte de petits ruisseaux ayant donné naissance à de nombreux étangs, au sous-sol riche en minerai. Ces terres favorisèrent très tôt le développement d'une intense activité métallurgique.

¹ **Le correcteur** : en 1216, le pape Innocent III demande la nomination d'un prêtre avec le titre de « correcteur » dans chaque celle.

² **Une celle** : en 1517, Grandmont est promu au rang d'abbaye, chef d'Ordre, 39 "celles" deviennent Prieurés, reliant les autres celles entre elles.

Deux forges emblématiques proche de Rauzet : le Cluzeau et Rougnac

Deux sites, celui du Cluzeau, proche de l'étang du même nom dans la commune de Combiers et le site de La Forge, dans la commune de Rougnac, connurent une activité métallurgique remarquable. Ces deux forges ont toujours été associées et placées sous la responsabilité d'un même maître de forge.

La forge du Cluzeau paraît la plus ancienne (les premiers actes connus datent de 1510). Elle était plutôt dédiée à la fonte, c'était un bas fourneau ; son emplacement, très proche des bois, plaide pour cette fonction mais ses accès sont complexes et en marge des chemins ordinaires. Elle est construite en bordure de la forêt de la Mothe, sur la commune de Combiers, à la chute d'un étang dont l'eau s'écoule vers la Lizonne par un ruisseau sans nom. Les deux rivières se joignent près du bourg de Combiers. Au-dessus d'elle on aperçoit le majestueux château de Lasfonds, un bijou architectural, mais avec lequel elle n'entretient aucun lien.

L'ancienneté de **la forge de Rougnac** est attestée à partir de 1561. Cette forge était installée sur la Manore, proche du site du château du Repaire de Rougnac, mais elle fonctionnait en binôme avec celle du Cluzeau. Elle a totalement disparu, seules des traces permettent de la localiser, entre le village de la Martinie et celui de la Quintinie, très proche du village du Clédou, dans la commune de Rougnac. La Manore rejoint la Lizonne à La Rochebeaucourt. La forge de Rougnac est connue dans les textes comme étant une affinerie qui venait en complément de la forge-fourneau du Cluzeau (les gueuses sortaient du Cluzeau puis étaient martelées à la forge de Rougnac) ; les textes mentionnent le plus souvent **la forge de Rougnac et le fourneau du Cluzeau**.



En 1692 la paroisse de Rougnac était dans la province d'Angoumois, mais appartenait au diocèse de Périgueux. C'est là une des premières causes de difficultés pour atteindre les archives de cette région et ce fut aussi à la Révolution l'une des problématiques pour définir le tracé de la limite entre Angoumois (la Charente) et le Périgord (La Dordogne).

Les LAGARDE Premiers maîtres de forge connus au Cluzeau et à Rougnac

Le 1er Octobre 1561, François de la Roche, seigneur de La Rochebeaucourt, demeurant à La Rochebeaucourt, afferme (donne à bail) pour 3 ans (1561–1564) la forge de Rougnac et le fourneau du Cluzeau ainsi que des prés pour les pacages, à Nadaud de Lagarde, maître de forge, demeurant à Rauzet. Nadaud de Lagarde prendra la mine et le charbon de bois dans la forêt de la Mothe appartenant au seigneur de La Roche, sans rien prendre ailleurs.



Le poisson des étangs de Rougnac et du Cluzeau sera partagé par moitié. L'étang du Cluzeau est bien délimité et toujours visible de nos jours, quant à celui de la forge de Rougnac, comme les bâtiments de la forge, il a totalement disparu.

Le 27 janvier 1562, la ferme est prorogée pour vingt ans, soit de 1562 à 1582, pour la préservation des droits des enfants mineurs de Claude de la Roche, compte tenu des bons et agréables services de Nadaud de Lagarde. Il est rappelé que le bois et la mine seront pris dans les domaines du bailleur.

Le 14 juillet 1578, François de la Roche, tant pour lui que pour ses neveux, reconnaît que Noël de Lagarde a pendant vingt ans joui de la forge de Rougnac et du fourneau du Cluzeau et comme il a fait des réparations aux chaussées des étangs du Cluzeau et de Rougnac, la ferme continue aux mêmes conditions. Il faut noter que Noël de Lagarde est le fermier depuis de nombreuses années et il semble qu'il donne totale satisfaction pour la gestion des deux lieux : la forge

de Rougnac, le fourneau du Cluzeau, qui fonctionnent toujours en complément l'un de l'autre, mais Lagarde continue de vivre à Rauzet.



³ Le bail qui suit paraît remettre en cause la présence de Lagarde, mais peut-être est-ce tout simplement l'arrivée des Galard, par mariage qui trouble l'organisation en cours. On observe cependant que la relation avec Planchemeunier, propriété alors des Hastelet, montre des objectifs communs pour la gestion de ces forges en général.

En 1580, le seigneur de La Rochebeaucourt afferme pour 9 ans la forge de Rougnac et le fourneau du Cluzeau à François et Jean Tardy, écuyers, sieurs du Buguet, demeurant à Planchemeunier, avec les maisons, bâtiments, granges, chaumes, aireaux (lieux de battage), les cours d'eau et les étangs avec la pêche. Tardy achètera le bois dont il aura besoin chez le bailleur (la forêt de la Mothe), et il devra payer les impôts. Le village du Buguet est situé dans la paroisse de Rougnac.

En 1584, un nouveau bail pour la forge de Rougnac et le fourneau du Cluzeau est passé par René de Galard de Béarn, le nouveau propriétaire qui a épousé Marie De La Rochebeaucourt, la fille de Claude de La Rochebeaucourt le 26 juin 1578, avec Hélié de Lagarde un nouvel arrivant ou un ancien maître de forge, nous ne savons pas.

René de Galard de Béarn, baron de Brassac, Marie de La Rochebeaucourt son épouse, Antoine Bois leur fermier, font un nouveau bail de cinq ans à Hélié de Lagarde demeurant à Rauzet, fils de feu Nadaud de Lagarde, pour la forge de Rougnac et le fourneau du Cluzeau, avec trois pièces de prés pour le même prix de 166 écus deux tiers qui avait été fixé aux Tardy en 1580.

Les mines et les bois nécessaires seront pris dans la forêt de la Mothe et les terres du bailleur, qui se réserve la moitié de la pêche de l'étang du Cluzeau, mais promet de fournir la moitié du nourrain (petits poissons) pour repeupler l'étang après chaque pêche.

Depuis 1561 et jusqu'en 1655, les Lagarde sont des maîtres de forge omniprésents dans l'environnement de Rougnac et de Combiers, sauf l'interruption Tardy en 1580, mais ils reprennent leur position en 1584.

En mars 1614, Hélié de Lagarde prend l'engagement d'aller fondre à la forge de Combiers pour le compte de Guillaume d'Olezon pendant deux mois, c'est-à-dire du 15 novembre 1614 au 15 janvier 1615 où on le retrouve dans la forge de Rougnac.

Les Lagarde sont des maîtres de forge réputés et ils s'investissent chaque fois qu'ils le peuvent dans des forges différentes et là ils ont un regard tourné vers le site de Combiers, peut être plus attractif.

En janvier 1615, le notaire Martin enregistre la vente de quinze fourneaux dans un bois appartenant au seigneur de Masmillaguet à Hélié de Lagarde, maître de la forge de Rougnac. Le fourneau désigne une quantité de bois d'environ 4 stères, qui sera transformée sur place pour devenir charbon de bois.



L'usine et la maison du maître de forge

³ Fabrication d'acier dans un bas fourneau au Moyen-Âge "De Re Metallica" par Georgius Agricola, 1556

La famille FORESTAS

En 1655 nous découvrons un nouveau maître de forge à Rougnac et au Cluzeau. **Le temps des Lagarde est achevé.**

La forge de Rougnac restera longtemps entre les mains de la famille Forestas, famille bien connue dans la paroisse de Combiers, car elle demeurait en partie sur le site de la celle grandmontaine de Rauzet.

En février 1655, Alexandre de Galard de Béarn arrente (donne en échange de rentes) les forges de Rougnac et du Cluzeau à Antoine Forestas et Marguerite Bost son épouse.

"Aujourd'hui Alexandre de Galard de Béarn, qui a épousé en 1646 Charlotte de Larochevoucauld, vend à Antoine Forestas et son épouse Marguerite Bost, les forges de Rougnac et du Cluzeau, alors qu'il les exploite déjà, ainsi que Rauzet, la Chapelle, dans la paroisse de Combiers et ses environs. Ces biens appartenaient auparavant à Léonard de Lagarde maître de forge. Ils consistent en maison, grange, basse cour, aireaux, jardin, chènevière, fourneaux, étangs, halles à charbon, lavoirs, cours d'eau, prés, bois, vignes, terres labourables ou non, avec leurs entrées et issues, droits et servitudes quelconques, tels que les dits seigneur et fermier en ont jouis".

La grande préoccupation d'Antoine Forestas, comme celle de tous les maîtres de forge, est de pouvoir disposer de charbon de bois en quantité suffisante pour faire fonctionner ses forges.

Commerce du charbon de bois

Exemple de vente de bois dit en "fourneau" :

"Pierre Couturier, marchand demeurant au village du Clédou, a vendu à Jean Forestas, maître de la forge de Rougnac et y demeurant, deux fourneaux de neuf pieds, de bois de châtaignier, que Couturier fera dresser et construire, à la mesure de la brasse d'Angoumois, pour le jour de Pâques venant, dans les bois lui appartenant dans la prise du Clédou. Le dit Forestas sera tenu d'accepter les deux fourneaux à mesure qu'ils seront dressés et de les faire cuire sur la dite place quand bon lui semblera "

Exemple de vente de bois compté en BRASSES :

Le 12 mai 1673, Guillaume Vidaud, marchand, demeurant au village de la Côte, paroisse de Gardes, a fait vente de onze brasses et demie de bois, mesure et brasse d'Angoumois, à Jean Forestas marchand et maître de la forge de Rougnac et y demeurant. Guillaume Vidaud a promis de livrer ces brasses à Forestas, quand il les lui demandera et à peine de tous dépens, dommages, intérêts, au village de "Font Morte" paroisse de Gardes.

Le 5 juillet 1673, un autre marché de bois à Jean Forestas

Etienne Dauphin, laboureur, a fait vente à Jean Forestas de dix-sept brasses et demie de bois de châtaigniers, mesure et brasse d'Angoumois, que le dit Etienne Dauphin a fait dresser, (manière de préparer le bois pour faire du charbon) dans les appartenances du Clédou que le dit Forestas a vues, visitées et agréées, qu'il prendra quand bon lui semblera .

"La vente faite pour la somme de cinquante et une livres tournois, de laquelle il a présentement payé celle de huit livres, le restant, savoir quarante trois livres, Forestas a promis de les payer dans la fête de saint Michel prochaine, promettant le dit Etienne de garantir les abauds (ou brasses) de sa façon et coupe seulement. Tout ceci a été stipulé et accepté par les parties, fait et passé à la forge de Rougnac en présence de Léonard Petiot maître tailleur d'habits et de André Bonnin laboureur à bras, métayer à Faragorce (repaire noble), paroisse de Rougnac" .

La priorité de Jean Forestas est de posséder du charbon de bois pour assurer le fonctionnement de sa forge : les actes ci-dessus montrent la diversité de ses achats.



NB : Il est possible d'estimer la correspondance entre un fourneau dressé et onze brasses et demie qui font environ 50 stères pour **une fondue** qui fournirait **une gueuse** (poids variable cependant) donnant une tonne de fer.

DONATION entre les FORESTAS

Le 7 novembre 1673, Antoine Forestas donne à son fils Jean Forestas la forge du Cluzeau .

"Entre Antoine Forestas, marchand, demeurant à Rauzet paroisse de Combiers d'une part, et Jean Forestas marié à Anne Millet, maître de la forge de Rougnac et y demeurant, d'autre part.

Lequel Antoine Forestas pour l'amitié qu'il porte à Jean Forestas et pour les bons services qu'il a reçus de lui et qu'il espère recevoir à l'avenir, fait donation simple et irrévocable à Jean Forestas du **lieu du Cluzeau**, comprenant une maison, une halle et un fourneau, un jardin, un lavoir derrière, l'étang, les cours d'eau, avec les circonstances et dépendances, le tout sans rien excepter, les fourneaux garnis de soufflets, les roues dont il pourra se servir, le tout situé au lieu appelé Le Cluzeau. Ces biens ont été acquis par Antoine Forestas et sa femme Marguerite Bost par contrat le 2 février 1655. Jean Forestas jouira des choses données comme de son bien propre, comme Antoine Forestas en a joui, à la réserve néanmoins de l'usufruit des dites choses pendant le cours de la vie d'Antoine Forestas seulement, jusqu'à la concurrence de la somme de cent livres par an que Jean Forestas paiera à Antoine Forestas à chaque fête de Noël, qui commencera à la Noël venant (1673) et continuera le paiement jusqu'au décès d'Antoine Forestas. Outre la somme de cent livres, Jean Forestas sera tenu de payer la rente seigneuriale due aux Seigneurs dont les biens sont mouvants et d'en garantir Antoine des choses données."



La Forge du Cluzeau

Et pour pourvoir à l'entretien, Antoine Forestas a obligé et hypothéqué tous ses biens présents et à venir, et particulièrement ses meubles et acquêts, et au cas où son fils voudrait empêcher la jouissance des choses données et particulièrement des choses appartenant à Marguerite Bost sa défunte femme, il en fait donation entière pure, simple et irrévocable, à son fils stipulant et acceptant, sans avoir à en faire le rapport en d'autres circonstances.

Cet acte est passé au bourg de Rougnac le 7 novembre 1673, en présence de Jean Roussin, praticien demeurant à Rougnac et de Alexandre Bernazeau, maître-maréchal demeurant au village de chez Tillet paroisse de Rougnac.

Ainsi, à partir de novembre 1673, Antoine Forestas, veuf de Marguerite Bost, laisse la forge du Cluzeau à son fils Jean Forestas, époux d'Anne Millet.

La forge de Rougnac poursuivra ses activités d'affinerie mais peu à peu la forge du Cluzeau, redeviendra un moulin à farine, sous la direction cependant de maîtres de forge soucieux de ne pas voir de concurrence susceptible de les déranger économiquement.

Nouvelle orientation de la forge du Cluzeau en 1730

Le 24 mars 1730, devant les notaires royaux en Angoumois (Dereix et Ducoux, notaires à Rougnac), furent présents

- "le haut et puissant seigneur Messire Guillaume Alexandre de Galard de Béarn, chevalier, seigneur comte de Brassac, baron de La Rochebeaucourt, colonel d'un régiment de cavalerie, demeurant ordinairement en la ville de Paris, présent en son château de La Rochebeaucourt, province d'Angoumois" d'une part,
- et Léonard Dereix, sieur de la Croix, maître de forge à Combiers, demeurant au bourg de Rauzet, et dont le fils Pierre Dereix prendra le nom de "du Temple" et s'installera à Rauzet, d'autre part.

Le comte de Brassac vend, avec promesse de garantie de tous troubles, dettes, débats, hypothèques, dons, douaires, légats, substitutions et autres charges, et tous empêchements quelconques, au sieur de la Croix présent et acceptant les quarante livres de rente annuelle directe, seigneuriale et foncière à prendre sur celle de cent livres due au seigneur annuellement. Ces cent livres de rente due au seigneur par les détenteurs des dites forges et moulins de Rougnac et du Cluzeau concernent **la forge de Rougnac**, les écluses, les étangs, les lieux et domaines en dépendants, le tout situé dans la paroisse de Rougnac, ainsi que la forge, le moulin, l'étang, l'écluse, les prés et domaines faisant partie **du Cluzeau**, auxquels s'ajoute une pièce de pré appelé "**Le Pré du Pont**", dans la paroisse de Combiers.

Les biens et domaines vendus consistent en une maison, un moulin, un étang, les aisines, cours d'eau et autres domaines, le tout contigu et joignant ensemble le lieu appelé **le Cluzeau** qui est délimité à une extrémité par les domaines des habitants du nouveau moulin neuf, d'un autre côté aux domaines de la prise de Lasfonds, puis par l'autre extrémité aux domaines du sieur Dereix, étant dans la prise du Temple et par l'autre côté encore aux domaines de la prise du Temple et à ceux du nouveau moulin neuf. Plus une grande pièce de pré appelé **le pré du Pont**, proche de Combiers et qui est limitée par un bout au chemin de Rougnac à Combiers à main gauche, d'un côté aux domaines de la veuve (*en 1710 c'est*

Anne Dumergue : elle avait fait constater les dégâts dans ses bois après les gelées de Janvier 1709) et des héritiers de Jean Baruteau, sieur de la Brousse, de l'autre côté aux domaines de la métairie de chez Cholet.

Le seigneur comte de Brassac et le sieur de la Croix, seront payés concurremment chacun leur rente, et sans que le dit seigneur comte puisse se faire payer par préférence au sieur de la Croix .

En outre, le seigneur comte a vendu au sieur Dereix la moitié de la pêche de l'étang du Cluzeau et le quart des moudures lui appartenant sur les moulins du lieu du Cluzeau. Les meuniers du moulin du Cluzeau auront comme auparavant la liberté d'aller chercher les blés dans le village de La Peyre, de Lasfonds, de Chalards, chez Joubert et encore dans ceux de chez Bernard, Rauzet, les Roudiers, chez Nebout, chez Métayer, du Temple.

Le seigneur confirme les actes qui établissaient le droit aux meuniers du Cluzeau d'aller chercher les blés dans les premiers villages ci-dessus énoncés, et amplifie ce droit et cette liberté des meuniers d'aller chercher leurs blés dans les derniers villages sans qu'ils puissent en être empêchés par les autres meuniers du seigneur comte de Brassac, ni aucunes personnes que ce soit, mais aussi sans que les meuniers du Cluzeau puissent user de contrainte contre les tenanciers et habitants de ces villages, ni empêcher que les meuniers du seigneur ne puissent aussi librement aller dans les villages prendre les blés et les pochées de ceux qui volontairement voudront les leur donner.

La dite vente et cession est faite par le comte de Brassac au sieur Dereix de la Croix, moyennant le prix de deux mille cinq cents livres (2 500 livres) "qu'il a payé manuellement et comptant au dit seigneur, à la vue de nous, dit le notaire, en louis d'or de vingt quatre livres et en écus de six livres, et autre bonne monnaie ayant cours suivant l'édit du Roi Louis XV, laquelle dite somme le seigneur comte de Brassac a prise, serrée et emportée et s'en est contentée et en a quitté le sieur Dereix avec promesse de ne lui en faire, ni aux siens, aucune demande ni procès, avec promesse de toutes garanties, tant de la rente seigneuriale que du droit de pêche, droit de moudures, et liberté d'aller chercher les blés, et généralement de tout empêchement quelconque, ainsi qu'il est plus amplement expliqué ci-dessus, avec promesse d'aider le sieur Dereix de tous titres concernant les dites choses transportées, le tout à peine de tous dépens, dommages, intérêts, se réservant le seigneur comte de Brassac tous les arrérages qui peuvent lui être dus sur les forges de Rougnac, le Cluzeau et lieux et domaines en dépendants pour s'en faire payer, ainsi qu'il avisera."

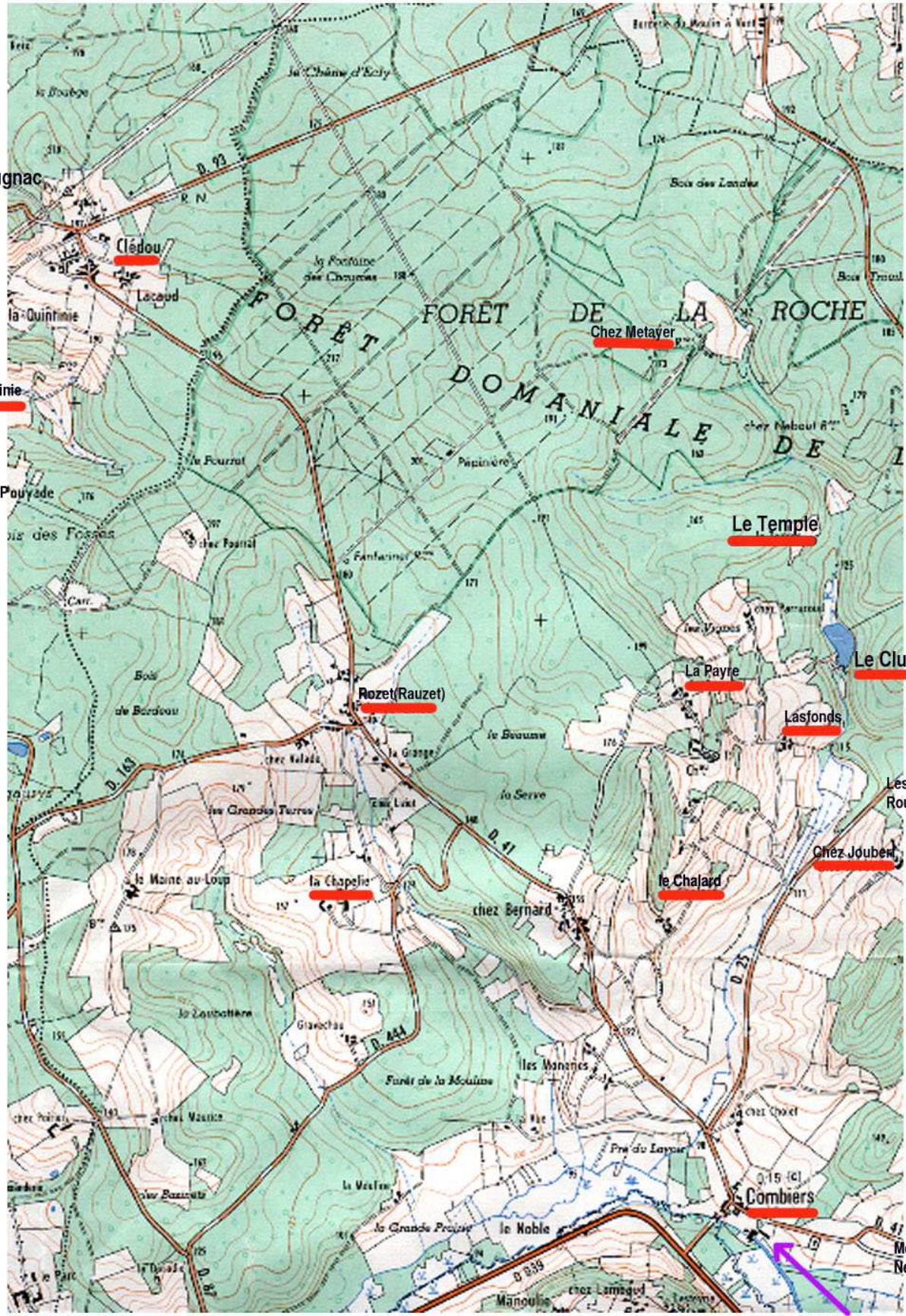
En 1730, la forge du Cluzeau est essentiellement un moulin à farine et se trouve bien distincte de la forge de Rougnac, les deux lieux relevant cependant du seigneur comte de Brassac. Léonard Dereix est maître de la forge de Combiers et se sépare de la forge du Cluzeau, tout en y maintenant des activités de meunerie. Il continue à faire fonctionner la forge de Rougnac à laquelle il ne laisse que quelques petites activités de martelage. Le temps de la grande métallurgie à canons est en marche, et la création de la Forge de Ruelle en 1750 sonnera la fin de toutes les petites forges.

Carte IGN de la commune de Combiers

vers Charras

vers
Rougnac

La Martinie



La Rochebeaucourt

Les Vieilles Forges

Moulin
Neuf